

**Déclaration Liminaire  
de la FSU-SNUipp du Var**

**CAPD du vendredi 19 juin 2026**



**Monsieur le Directeur Académique des Services départementaux  
de l'Éducation Nationale,**

Permettez-nous, à l'occasion de cette première instance, de vous souhaiter la bienvenue dans notre département et de nous souhaiter des échanges fructueux, dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels.

Cette fin d'année rime avec cruauté pour nombre de personnels de l'éducation et a amené la FSU-SNUipp à se mobiliser à leurs côtés tout au long du mois de juin.

Concernant les AESH, le ministère a enfin ouvert des groupes de travail sur leur avenir. Cependant, à l'issue du 1er groupe, la ligne rouge est déjà franchie. Alors que l'école inclusive est à bout de souffle, alors que leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader, alors qu'elles et ils sont un maillon essentiel pour l'accueil des élèves dans le champ du handicap, la seule réponse avancée est une "fonctionnarisation" de seulement 10 à 20% d'entre elles et eux. Quid des autres? Nous sommes également très [inquiet.es](#) quant au nouveau terme d'[assistant.es](#) d'accessibilité. Nous dénonçons la mise à l'écart de la CNH des représentants des personnels qui font vivre l'école inclusive au [quotidien. La](#) FSU-SNUipp porte la parole des personnels à qui on la refuse au travers de sa grande consultation. Déjà plus de 88000 personnels soutiennent cet appel et réaffirment que pour une école inclusive de qualité, des moyens sont nécessaires et parmi eux, pour que les personnels sortent de la précarité, un véritable statut est incontournable.

Au sujet des [contractuell.es](#). Depuis 2019, la FSU-SNUipp s'est opposée à la contractualisation du métier d'[enseignant.es](#). Enseigner est un métier qui s'apprend, cela doit passer par la voie du concours puis par une formation initiale solide et une formation continue qui réponde aux besoins des personnels. Et pourtant ces quelques dernières années, le recours aux contractuel.les a été exponentiel. Aujourd'hui, ces personnels sont remerciés par un licenciement brutal. Même si nous sommes opposé.es à la contractualisation, nous souhaitons pour ces personnels un accompagnement digne et à la hauteur des services rendus.

Pourquoi ne pas mettre en place un concours réservé ?

En ce qui concerne plus particulièrement le département, nous vous demandons de bien vouloir accepter les demandes d'INEAT de tous les collègues qui auraient obtenu l' EXEAT de leur département d'origine afin de les affecter dès la rentrée sur des postes varois.

En effet, ces dernières années, les besoins en recrutement se sont fait ressentir dès le début d'année scolaire dans le Var. Le taux de remplacement dans notre département est loin d'être optimal. L'acceptation d'INEAT des collègues ayant obtenu leur EXEAT devient une nécessité suite à la suppression des personnels contractuels dans le premier degré. L'augmentation du nombre de lauréats du concours ne saurait suffire à combler les manques, notamment sur les postes de remplaçants sur lesquels ces contractuels étaient affectés pour une grande partie.

Nous profitons de cette CAPD pour vous alerter sur la situation critique du remplacement dans notre département. En cette fin d'année, plusieurs circonscriptions ne sont pas en capacité de couvrir les besoins quotidiens, le taux de remplacement n'est clairement pas satisfaisant, et donne une fois de plus raison à la FSU-SNUipp : il est urgent de débloquent des moyens sur le remplacement.

Nous apprenions en début de semaine que certains directeurs et certaines directrices ne sont pas remplacés sur leur temps de formation. Quel mauvais signal envoyé aux équipes concernées ! La fin d'année est toujours une période de tension maximale dans les écoles entre orientation, préparation de la rentrée suivante, organisation des festivités... Le temps de travail explose. Ajouté à cela, ce non-remplacement dégrade fortement les conditions d'exercice.

Pour le personnel en formation, pour les équipes, pour les élèves, nous vous demandons avec force de remédier à cette situation.

Que dire de la situation des élue.s que nous sommes ! Contrairement au règlement intérieur de l'instance, plusieurs titulaires ne sont aujourd'hui pas remplacés.

Pour la prochaine année scolaire, nous appelons au respect des textes réglementaires.

Autre sujet, sur la circonscription de Saint Maximin, très tardivement, il est donné comme consigne aux [enseignant.es](http://enseignant.es) de laisser un cours simple aux stagiaires arrivant sur l'école pour la prochaine rentrée scolaire. A l'heure où les répartitions sont faites, les commandes aussi, c'est une demande infondée qui, une fois de plus, déstabilise les équipes d'autant plus lorsque ces écoles sont des écoles primaires et que le double niveau est quasi incontournable. La FSU-SNUipp rappelle que les textes déconseillent le double niveau mais ne l'interdisent pas. Nous vous sollicitons afin que la circonscription de Saint Maximin ne surlégifère pas une fois de plus et que le conseil des maîtres garde la main sur la répartition des classes, en fonction des différentes contraintes propres à chaque école.

En ce qui concerne notre ordre du jour, nous allons traiter de 2 situations de recours.

Les considérations budgétaires qui font primer les économies sur les nécessaires besoins de temps partiel ou de disponibilité des personnels de l'éducation nationale tout au long de leur carrière ne peuvent rester le seul critère. Les conditions dégradées et le sous investissement chronique dans l'éducation nationale usent les personnels. Ils doivent pouvoir bénéficier de temps partiel ou de disponibilité autant que de besoin pour durer dans le métier.

Nous vous demandons donc, Monsieur le directeur académique, de répondre favorablement aux demandes de ces deux collègues.